

**Procès-verbal de la réunion**  
**du conseil municipal du jeudi 28 février 2019**

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, salle de l'Union à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Laurent Depagne, Maire.

**Présents :**

MM. Laurent DEPAGNE, Ahmed RAHEM, Mme Anne GOZÉ, MM. Patrick HENRARD, Julien DUSART, Mme Corinne ANASSE (arrivée 19 h 10), Mmes Rachida BENNAR, Agnès LACOSTE, MM. Jean-Claude SOYEZ, André GOSTEAU, Gérard RENARD, Mme Arlette DORDAIN, M. Jean-Pierre FLORENT, Mmes, Anne-Marie CORBET, Habiba BENNOUI, Anne DUHEM, Denise LEVAN, Clorinda COSTANTINI, M. David VAN CEULEBROECK, Mme Frédérique FONTAINE, MM. Emmanuel PETELOT, Philippe PEREK, Mme Elizabeth COESTIER, M. Mickaël CARLIER.

**Avaients donné procuration :**

Monsieur José MARTINEZ à monsieur Patrick HENRARD  
Madame Thérèse LICCIARDONE à madame Frédérique FONTAINE  
Monsieur Ludwig LOTTEAU à madame Anne DUHEM  
Madame Edith GODIN à monsieur Emmanuel PETELOT

**jusqu'au point 3 :** Madame Corinne ANASSE à madame Anne GOZÉ

**Excusé :** Néant

**Absent :** Mme Noémie DUJARDIN

**Décédé :** Néant

**Date de convocation :** 22 février 2019

### **1) Désignation d'un secrétaire de séance**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, deux non-participations au vote (madame Edith Godin et Monsieur Emmanuel Pételot), une abstention (monsieur Philippe Perek) a désigné monsieur Mickaël Carlier en qualité de secrétaire de séance.

### **2) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 décembre 2018**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux non-participations au vote (madame Edith Godin et Monsieur Emmanuel Pételot), a adopté le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 décembre 2018.

### **3) Etablissements publics de coopération intercommunale - Rapports de synthèse**

#### **\* SIMOUV (Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois**

Madame Anne Gozé, déléguée de Valenciennes Métropole au sein du SIMOUV a évoqué en une synthèse l'année 2017 du syndicat.

Rappel : par arrêté préfectoral en date du 22 avril 2014, le SITURV a fusionné avec le SIPES

Le syndicat mixte issu de cette fusion alors dénommé SITURV dispose de par ses statuts de la qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le Valenciennois. c'est le 1er janvier 2017 qu'il a pris le nom de SIMOUV, compte-tenu de la diversité des missions exercées et dans un souci de lisibilité.

#### **Les investissements menés et réalisés sur le réseau au cours de l'année 2017**

- Réalisation d'une zone de retournement sur la première ligne du tramway valenciennois : il s'agit d'un espace de stationnement de deux rames entre les intersections de la rue des Alpes et de la rue de Savoie.  
Coût des travaux : 2.275 903 € HT subventionnés par la Région à hauteur d'1.014 175 €
- Renouvellement du système billettique du réseau de transports urbains valenciennois  
coût : 5.156 041 € HT subventionné à hauteur de 2 460 755 € par le fonds européen de développement régional.
- Remise en conformité des stations de la première ligne du tramway  
Depuis la mise en service de la première ligne du tram en juillet 2006, les stations ont subi différents désordres liés aux conditions climatiques : à l'usure, aux passages successifs des usagers et à des actes d'incivilité.  
Des crédits ont été prévus en 2017 pour un montant de 1.499 716 € HT
- Renouvellement du parc roulant, 6 nouveaux bus et 9 mini bus ont été acquis par le SIMOUV en 2017.
- Révision des rames  
coût 598 000 € HT

Les finances :	
Dépenses de fonctionnement :	77 066 260 €
Recettes de fonctionnement :	81 843 622 €
Dépenses d'investissement :	19 586 096 €
Recettes d'investissement :	23 615 721 €

## Le PDU

## Le SCOT

prochain bilan en 2020

Pour l'année 2017, les activités ont porté principalement sur :

- l'accompagnement des communautés d'agglomération de la Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole dans leur démarche d'élaboration du PLUI.

## Les CDAC

Sur l'année 2017, 3 projets de centres commerciaux (+ de 1 000 m2) ont été soumis au vote de la CDAC

2 ont obtenu un avis favorable :

- > création de 7 cellules dans notre commune
- > création d'un cinéma à Denain

1 a obtenu un avis favorable sous réserve :

- > extension du centre commercial Leclerc à Bellaing

## \* Valenciennes Métropole

Monsieur Laurent Depagne, vice-président délégué à la cohésion sociale au sein de Valenciennes Métropole a évoqué en une synthèse l'année 2017 de l'agglomération.

## Rapport d'activités 2017 de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole

### **DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI**

L'année 2017 a été particulièrement dynamique au niveau des trois filières d'excellence et de l'accompagnement des entreprises.

Ces 3 filières sont :

- la mobilité innovante et durable
- le secteur numérique
- la logistique durable

Les principaux évènements de 2017 en la matière :

- mise en service de la cité des Congrès sur le parc des rives créatives
- une résidence gérée par le CROUS a vu le jour fin 2017 ---> 150 studios et chambres
- programme innovespace ---> 9 000 m<sup>2</sup> d'ateliers, laboratoires et bureaux. Le premier des 3 bâtiments a été livré fin 2017.
- installation en mai 2017 d'un nouveau centre de services informatiques dénommé Altimance
- démarrage de la première phase du chantier du contournement nord entre Bruay et Saint-Saulve
- en 2017, 14 entreprises ont été soutenues financièrement par Valenciennes Métropole.

## **COHESION SOCIALE**

- poursuite du contrat de ville 2015-2020, un outil au service du projet territorial de cohésion sociale.  
Il se décline en 6 orientations :
  - assurer les effets d'entraînements sociaux et territoriaux du développement économique
  - promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins
  - faire du renouvellement urbain un levier pour la promotion sociale des ménages et l'attractivité des territoires
  - favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen
  - prévenir la délinquance et accompagner les victimes
  - lutter contre les nouvelles formes de grandes exclusions

Citons en en 2017 :

- signature de la convention de partenariat entre Valenciennes Métropole et le Comité du Nord de la Ligue contre le Cancer
- Mise en place du dispositif sport santé sur ordonnance en partenariat avec des associations en direction des personnes éloignées de l'activité physique ou souffrantes.

## **L'HABITAT**

- 2<sup>ème</sup> année de mise en œuvre du PLH 2016/2021.

Budget 2017 dédié à l'habitat :

- 972 500 € en fonctionnement (contre 913 000 € en 2016)
- 6.605 000 € en investissement (contre 6.000 000 € en 2016)

Au 31 décembre 2017 ---> 245 logements réhabilités dont 81 logements financés en sortie d'insalubrité.

## **SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES RURALES**

Le territoire compte 23 communes rurales ou périurbaines de moins de 5 000 habitants.

Aide au commerce de ces communes en 2017 : 51 885 €.

Aide aux projets d'équipements communaux : 2 972 974,80 euros

## **PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT**

Afin de préserver l'environnement et mettre en valeur ses espaces, Valenciennes Métropole mène des actions de protection de la biodiversité et réalise des aménagements visant à prévenir les risques d'inondations sur son territoire.

## **ANIMER ET PROMOUVOIR LE TERRITOIRE**

53 952 € versés en 2017 par Valenciennes Métropole au titre des compétitions et manifestations sportives des communes dont 260 € pour la course de la Rhônelle.

- 505 000 € versés aux festivals
- 2.017 579 € ---> soutiens aux programmes d'activités

### **4.4.1.) Procédure Budgétaire - Rapport préalable au débat d'orientation budgétaire**

(Arrivée de madame Corinne Anasse - 19 h 10)

Dans les conseils municipaux des communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, en application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. Article 107 de la Loi NOTRe, prévoit les forme et contenu du débat.

Bien que constituant une formalité substantielle le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la Loi.

#### ***Ce débat permet à l'assemblée délibérante :***

- ❖ De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées dans le futur budget primitif,
- ❖ D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.
- ❖ Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Ce document ne constitue en aucun cas un avant-projet de budget primitif pour l'exercice 2019. Il permet, à partir des données connues à ce jour, de présenter les différentes hypothèses d'évolutions des dépenses et recettes budgétaires, de la fiscalité et du recours éventuel à l'emprunt.

Ce débat doit tenir compte de l'évolution de la réglementation applicable en matière de recettes et de dépenses aux collectivités territoriales et des ses conséquences sur la préparation du budget.

Rappelons que la loi de finances rectificatives pour 2012 du 29/12/2012 a fixé définitivement au 15 avril la date limite de vote du budget.

Le conseil municipal a donc étudié le rapport préalable au débat d'orientation budgétaire, préalablement étudié par la commission des Finances lors de sa réunion du 19 février 2019. Pour davantage de clarté, il a été présenté sous la forme d'un power point diffusé sur écran et commenté par monsieur Ahmed Rahem, premier adjoint, délégué aux Finances.

A l'issue, Monsieur le Maire a remercié monsieur Ahmed Rahem pour son intervention et la clarté de ses explications. Le débat s'est alors engagé au sein de l'assemblée.

Questions - observations	Explications apportées par Monsieur le Maire
<p data-bbox="52 174 667 212"><b>Intervention du groupe Aulnoy-Energies</b></p> <p data-bbox="52 248 691 432">■ En qualité d'élus minoritaires, nous ne connaissons pas tous les tenants et les aboutissants des propositions faites mais constatons une continuité dans les choses positives :</p> <ul data-bbox="52 544 691 1899" style="list-style-type: none"><li data-bbox="52 544 691 689">- la non-augmentation des taux municipaux des impôts locaux même si ces derniers augmentent quand même du fait de la revalorisation des bases décidée par l'Etat.</li><li data-bbox="52 763 691 869">- le partenariat avec Valenciennes Métropole dans le but de réaliser des économies</li><li data-bbox="52 913 379 943">- le faible endettement</li><li data-bbox="52 987 691 1059">- les possibilités d'investissement pour les projets à long terme</li><li data-bbox="52 1099 691 1205">- les efforts menés en faveur de la tranquillité publique, même s'il y a encore à faire</li> <li data-bbox="52 1720 691 1899">- l'avancée du projet d'éco-quartier repris par Valenciennes Métropole. Cependant, nous restons quand même attentifs et rigoureux quant aux intérêts environnementaux de la commune.</li></ul>	<p data-bbox="715 248 1433 432">L'information circule pour chacun des élus à son niveau. Depuis 2014 nous avons investi 15 millions d'euros. A force de le répéter certains pensent que notre Ville est riche. Nous faisons attention sur tout.</p> <p data-bbox="715 539 1433 723">Effectivement, pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive, nous n'augmentons pas les taux des impôts locaux. Parallèlement nous n'augmentons pas non plus et cela depuis des années les tarifs de la restauration scolaire et du centre de loisirs.</p> <p data-bbox="715 1093 1433 1305">Depuis quelques années notre politique de tranquillité publique a connu un développement spectaculaire grâce à la mise en place de moyens humains et matériels. Rappelons qu'il y a 10 ans, nous n'avions qu'un policier municipal sur une mobylette.</p> <p data-bbox="715 1317 1433 1417">Nous avons fait le choix de renforcer nos ressources humaines malgré le contexte de baisse de dotations.</p> <p data-bbox="715 1429 1433 1563">La commune va continuer de se doter durablement de moyens en matière de tranquillité publique par la vidéo protection. Cela sera concrétisé dans le prochain budget.</p>

■ En revanche les choses délicates :

- la baisse continue des dotations de l'Etat: un recul de 100 000 € par rapport à l'an dernier
- l'inquiétude pour l'avenir quant au remboursement des recettes de la taxe d'habitation
- l'augmentation même contenue des charges de fonctionnement et particulièrement de personnel (+ 0,7 % de l'ensemble du budget de fonctionnement)

Le déséquilibre de traitement financier et humain entre le Vieil et le Nouvel Aulnoy, ce dernier bénéficiant aux yeux de certains habitants d'une dynamique de rénovation plus importante.

- Proposition d'un débat citoyen sur les attentes et propositions des habitants pour lier les deux quartiers d'Aulnoy

L'embauche d'un second policier municipal contribue à cette hausse, mais avec cette embauche nous agissons pour la tranquillité publique de nos concitoyens.

Nous voulons une politique de tranquillité publique forte. En outre le personnel communal est bien en sous-effectif. Nous avons mis en place depuis quelques années une politique de réorganisation des services afin de maintenir les frais de personnel à un niveau raisonnable.

Ce débat entre la Ville et la ZAC ne doit plus avoir cours.

L'ensemble ne formera bientôt qu'une entité grâce à l'éco-quartier qui servira de trait d'union et changera la configuration de la commune.

Quant à la différence de traitement entre les deux quartiers, elle est complètement erronée.

La preuve en est : nous venons d'investir 10 millions d'euros dans le groupe scolaire Jules Ferry.

Les logements des personnes âgées situés rues Saint Just et Léon Blum viennent d'être réhabilités par la SIGH mais ceux de la rue Pasteur et ceux situés face à l'école Jules Ferry le seront prochainement.

Ces derniers pour plus d'un million d'euros.

Pour un 1 € dépensé dans le nouvel Aulnoy, 2,80 € l'ont été dans le vieil Aulnoy.

Depuis notre élection, 3,5 millions ont été dépensés pour réhabiliter le patrimoine du nouvel Aulnoy (salle Félicien Joly) contre 14 millions pour celui du vieil Aulnoy (construction des Nymphéas, réhabilitation et extension de groupe scolaire Jules Ferry et réhabilitation de la salle de l'Union).

Le vieil Aulnoy n'a donc pas à souffrir de la comparaison bien au contraire.

Il faut sortir de ce débat vieil et nouvel Aulnoy car nous œuvrons pour le bien-être de l'ensemble des habitants.

Nous organisons régulièrement des débats citoyens. Le prochain, sur l'éco-quartier, aura lieu fin avril.

## **Intervention du groupe Aulnoy Enfin Pour Tous**

- Critique également la baisse continue des dotations de l'Etat qui veut toujours davantage faire payer les Français. De nombreuses collectivités territoriales sont désormais proches de l'asphyxie financière.
- Le groupe salue la maîtrise des dépenses sans aucune baisse des services à la population.

Explications supplémentaires apportées par Monsieur le Maire sur certains points suivants :

Au terme du débat, Monsieur le Maire a rappelé que la municipalité gère la commune avec des moyens modestes. La DSU qui nous est attribuée vient compenser ces faibles moyens. Cependant, malgré la baisse continue des dotations de l'Etat, grâce à une gestion rigoureuse, à une réelle maîtrise de nos dépenses et à une recherche active de subventions nous avons pu et pouvons réaliser de beaux projets d'investissements maintenir et renforcer nos services publics. Depuis 2014, nous avons investi 15,5 millions d'euros. Nous maintenons depuis 2005 la ligne politique et les perspectives que nous nous sommes fixées.

### ▪ **Les services publics**

Notre priorité est non seulement de les maintenir mais également de les conforter et les moderniser

### ▪ **Le patrimoine municipal**

Pratiquement tout le patrimoine municipal a bénéficié d'une rénovation.

### ▪ **Les écoles**

La réhabilitation-extension du groupe scolaire Jules Ferry s'est élevée à 10 millions d'euros et nous n'avons emprunté que 1,5 millions. Le reste vient des fonds propres de la Ville et des subventions.

Le groupe scolaire Jules Ferry est à peine terminé que déjà nous inscrivons une provision pour la reconstruction des écoles Emile Zola.

A ce sujet l'école sera totalement démolie et les enfants devront être scolarisés ailleurs ce qui va entraîner un coût supplémentaire.

Comme pour l'école Jules Ferry nous mettrons en place un COPIL qui réunira les principaux acteurs de ce projet : élus, techniciens et monde éducatif.

### ▪ **Le développement économique de notre ville**

Il participe à la création d'emplois mais contribue également au rayonnement, à l'emploi, et à l'enrichissement de l'ensemble du territoire.

## **4.1.2.) Rapport 2018 sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale**

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) a été créée par la loi n°91-429 du 13 mai 1991 et réformée par les lois n°93-1436 du 31 décembre 1993 et n°96-241 du 26 mars 1996. L'objectif de cette dotation versée par l'Etat est d'aider les communes à financer les actions en matière de développement social urbain. En application de l'article L.1111-2 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), et dans la mesure où la commune a bénéficié de la DSUCS au cours de l'exercice précédent, ce rapport annuel présentant les actions menées en matière de développement social, a été présenté lors de la Commission Cohésion Sociale du 18 février 2019. Concernant les différentes actions menées en matière de Petite Enfance, Jeunesse et Politique Sportive, celles-ci font l'objet d'une présentation tout au long de l'année au sein des commissions municipales correspondantes.

## QUELQUES GRANDES DATES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

**1981** : Lancement de la politique de « développement social des quartiers » (DSQ) et création d'une commission nationale

**1988 : Décret du 28 octobre 1988**

Création de la Délégation interministérielle à la ville (DIV), du Conseil national des villes (CNV), du Conseil interministériel des villes (CIV).

**1989** : Mise en œuvre de plusieurs centaines de contrats de Développement Social des Quartiers (DSQ) dans le cadre du Xème Plan (1989-1993). Première intégration de la ville dans ces contrats.

**1991** : Loi du 13 mai 1991 qui institue une dotation de solidarité urbaine (DSU)

Loi d'orientation pour la ville (LOV). Du 13 juillet 1991 visant un objectif de mixité sociale (20% de logements sociaux pour les communes d'une agglomération de plus de 200 000 habitants)

**1996** : Loi du 14 novembre 1996 « Pacte de relance pour la ville ».

Décrets sur la géographie prioritaire (**création des zones urbaines sensibles**, zones de redynamisation urbaine, zones franches urbaines).

**1998** : Préparation des contrats de plan État-Région (XIIe plan) et des contrats de ville 2000-2006.

**1999** : Lancement du programme national de renouvellement urbain par le Comité interministériel à la ville centré autour des grands projets de ville (GPV). 50 GPV ont ainsi été décrétés et 30 opérations de renouvellement urbain (ORU). Les GPV ont succédé aux grands projets urbains (GPU) mis en œuvre de 1991 à 1994.

Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (loi Voynet).

Loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (loi Chevènement).

**2000** : Loi du 13 décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbains (SRU).

**2003** : Création de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) par la loi du 1er août 2003. C'est dans le même esprit qu'a été créée l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), principal outil de la récente loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (dite loi Borloo), adoptée le 1er août 2003.

**2005** : Décret du 22 décembre 2005 Institution de préfets délégués pour l'égalité des chances

**2006** : Mise en place des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), d'une durée de trois ans et reconductibles, proposés aux villes et établissements publics de coopération intercommunale, pour entrer en vigueur au début de l'année 2007.

Création de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé).

### **Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine**

La nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville concerne 1 300 quartiers, contre 2 600 auparavant afin de concentrer les efforts sur les quartiers les plus pauvres. Le Nouveau programme de renouvellement urbain 2014-2024 consacre 5 milliards d'euros pour 200 quartiers déclarés d'intérêt national.

La ville d'Aulnoy devient territoire de « **veille active** », n'ayant plus accès aux crédits spécifiques de la politique de la ville, reconcentrés sur les quartiers prioritaires, mais signataire du contrat de ville afin de mobiliser les politiques de droit commun.

**Juin 2015** : Signature du Contrat de Ville 2015-2020, piloté par Valenciennes Métropole, et qui devient un outil au service du Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS)

**1er janvier 2016** : Tous les contrats de ville signés. Les 435 contrats de ville entrent dans leur phase opérationnelle pour répondre aux enjeux locaux

## AULNOY DANS LE NOUVEAU SCHEMA DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

**La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 renouvelle les outils d'intervention de la Politique de la Ville, à travers :**

- la mise en place d'une nouvelle géographie prioritaire ;
- un contrat de ville unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques ;
- une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés ;
- La mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- La participation des habitants dans la co-construction des contrats et leur pilotage.

**La Circulaire du 30 juillet 2014 précise que les « contrats de ville nouvelle génération » devront reposer sur 4 piliers et 3 axes transversaux :**

### **4 piliers fondamentaux :**

- **La cohésion Sociale**  
Les actions relevant du pilier « cohésion sociale » visent à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations. Elle vise l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits.
- **Le cadre de vie et le renouvellement urbain**  
Les actions relevant du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » visent à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires.
- **Le développement économique et l'emploi**  
L'action publique en faveur de l'emploi et du développement économique vise à réduire de moitié sur la durée du contrat de ville l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires de la politique de la Ville et les autres territoires, notamment pour les jeunes.
- **Les valeurs de la République et la citoyenneté**

### **3 axes transversaux :**

- La jeunesse ;
- La lutte et la prévention des discriminations ;
- L'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces 3 axes transversaux devront se décliner dans chacun des trois piliers et sur l'ensemble du contrat. La participation des habitants est intégrée dans l'ensemble du processus d'élaboration et de suivi du contrat de ville.

## Le Contrat de Ville 2015/2020 du territoire de Valenciennes Métropole

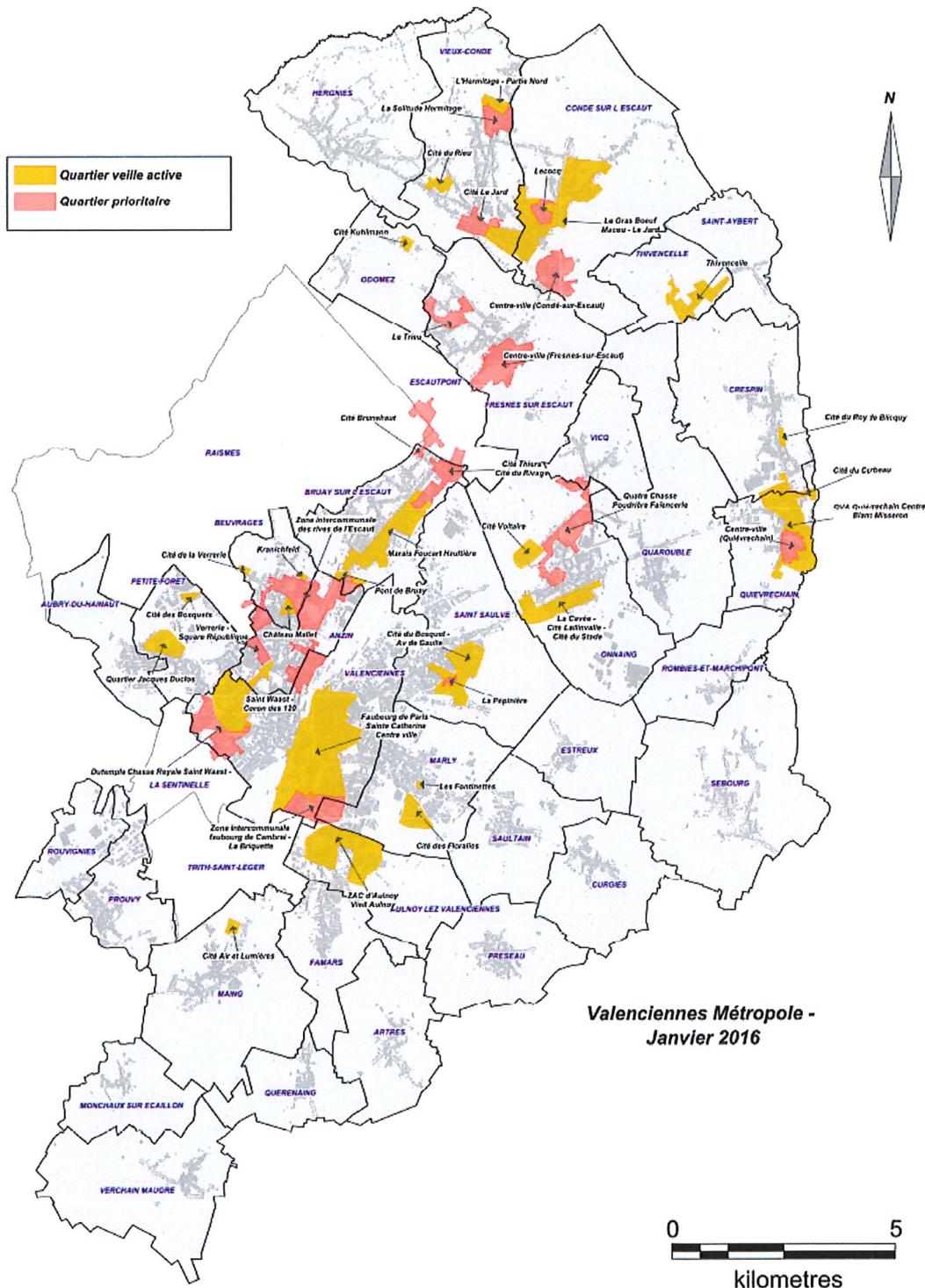
**Le Contrat de Ville 2015/2020** du territoire de Valenciennes Métropole a été signé **le 22 juin 2015** par l'Etat, le Département, la Région, Valenciennes Métropole, le Tribunal de Grande Instance, la Caisse des Dépôts et de Consignation, la Caisse d'Allocations Familiales, le Centre Hospitalier de Valenciennes, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Pôle Emploi, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Nord, les bailleurs sociaux du territoire et les villes concernées.

**18 communes concernées par la politique de la ville dont 12 avec des quartiers prioritaires (au nombre de 14).**

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES
Anzin	Verrerie - Square République
Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut	Zone intercommunale des rives de l'Escaut
Bruay-sur-l'Escaut	Cité Thiers - Cité du Rivage
Condé sur l'Escaut	Centre-ville
Condé sur l'Escaut	Cité Lecoq
Fresnes-sur-Escaut	Centre-ville
Fresnes-sur-Escaut	Le Trieu
Onnaing, Vicq	Quatre-Chasse - Poudrière - Faïencerie - Cuvinot
Quiévrechain	Centre-ville
Saint-Saulve	La Pépinière
Valenciennes	Dutemple Chasse-Royale Saint Waast
Valenciennes, Marly	Zone intercommunale Faubourg de Cambrai - La Briquette
Vieux-Condé	Cité Le Jard
Vieux-Condé	La Solitude Hermitage

COMMUNES	QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE
Aulnoy-lez-Valenciennes	Zac d'Aulnoy / Vieil aulnoy
Beuvrages	Cité château mallet
Beuvrages	Cité de la Verrerie / Kranisfeld
Bruay sur L'escaut	Pont de Bruay / Marais Foucart / Haultière
Condé sur l'Escaut	Le Gras Bœuf / Macou / Le Jard
Crespin	Roy de Blicquy
Crespin Quiévrechain	Quartier du Blanc Misseron
Maing	Cité air et lumières
Marly	Les Floralles
Marly	Les Fontinettes
Odomez	Cité Kuhlmann
Onnaing	Cité Voltaire / Cité du Stade / La Cavée / Cité Lallinvalle
Petite Forêt	Cité Jacques Duclos / Cité des Bosquets
Quiévrechain	Cité du Corbeau
Saint-Saulve	Bosquet / avenue de Gaulle
Thivencelle	Commune
Valenciennes	Faubourg de Paris-Sainte Catherine / Centre-ville / St Waast
Vieux-Condé	L'Hermitage partie Nord
Vieux-Condé	Cité du Rieu

# La géographie prioritaire de Valenciennes Métropole 2015-2020



## LES DIFFERENTES ACTIONS MENÉES

Les politiques publiques mises en œuvre sur l'ensemble du territoire communal participent à un développement urbain social et solidaire étant précisé qu'un accent particulier est porté sur les quartiers de veille active.

L'objectif du présent rapport est de présenter un panorama de la diversité et de la complémentarité des politiques publiques menées en donnant des exemples précis dans quelques domaines d'intervention.

Il est bien évident que **le Centre Communal d'Action Sociale** joue un rôle essentiel dans la politique de cohésion sociale mise en place sur la commune, en développant des actions structurantes autour de problématiques d'ordre économique, social et/ou professionnel, en lien avec les partenaires institutionnels et les associations locales.

### Actions dans le domaine de la petite enfance

Le relais assistantes maternelles (RAM), qui existe depuis 11 ans, apporte aux parents un autre mode de garde particulièrement adapté aux besoins des très jeunes enfants, un lieu d'information pour les assistantes maternelles et des activités d'éveil pour les jeunes enfants.

La Journée Nationale des Assistantes Maternelles a eu lieu **le 17 novembre 2018**.

#### **4 missions principales de la coordonnatrice :**

- Information et orientation du public (parents, candidates assistantes, assistantes maternelles)
- Animation du réseau (temps d'accueil collectif tels que les ateliers d'éveil, temps festifs ouverts aux parents)
- Professionnalisation
- Observatoire de la Petite Enfance

#### **2 axes forts du RAM :**

- **professionnalisation** des assistantes maternelles par :
  - l'organisation, notamment, de la formation continue dans le cadre de CPF et de l'organisation d'ateliers informatiques (Cyberbase) ainsi que des ateliers d'éveil (lieu spontané d'échanges de pratiques)
  - Mise en place de séances d'analyse de pratique (sous réserve de cofinancement)
  - Création d'un spectacle par les assistantes maternelles à l'occasion des 10 ans du RAM : participation de 20 assistantes maternelles (+ 6 maris), 39 enfants âgés de 6 mois à 3 ans, et 2 enfants âgés de 4 et 5 ans, soit 36 familles concernées.
  - Accompagnement éducatif des assistantes maternelles

### **A Aulnoy, un fort taux d'Assistants maternelles formées**

Près de 26% des Assistants Maternelles (45% hors Crefo) se forment à Aulnoy contre 6% au niveau national.

Cette spécificité a été rappelée à la CAF, lors de la réunion COPIL CEJ qui a eu lieu le 19 décembre 2018

- **social** par le soutien renforcé aux parents :
  - en situation précaire (difficulté à devenir employeurs / horaires décalés)
  - en situation de retour à l'emploi
  - aux parents d'enfants porteurs de handicap

### **Actions dans le domaine de la jeunesse et des loisirs**

#### **La politique jeunesse de la commune se fonde sur différents objectifs :**

- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes en facilitant l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs,
- Favoriser l'implication des jeunes et moins jeunes dans les projets jeunesse,
- Soutenir les associations dans la mise en place d'actions jeunesse,
- Créer du lien pour développer des relations et des actions entre communes et entre générations.

#### **Ci-après une liste non exhaustive des actions menées par le service jeunesse :**

- **La Maison de la Jeunesse** – labellisée LALP (Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité) depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011) – met en place, avec son équipe d'animateurs, des actions identifiées par les jeunes qui la fréquentent en nombre : une centaine de jeunes sont inscrits par an. Depuis 2014, la fréquentation tant vers une mixité.
- **Le Quartier Libre du mercredi** (10 à 20 enfants présents en moyenne tous les mercredis). Ils sont encadrés par une directrice et une animatrice qui dirigent les ACM périscolaire, et qui crée un lien au niveau des valeurs éducatives entre les différents accueils
- **Le Quartier Libre des petites vacances scolaires et du mois d'août ;**
- **Le Centre de Loisirs du mois de Juillet** : 15 jours de centre (contre 14 en 2017), avec une **fréquentation moyenne de 283,89 enfants (contre 277,25 en 2017)**
- **L'accueil périscolaire** : Zola et Ferry le matin et le soir au niveau des écoles primaires

- **Les séjours de vacances** 15 places de jeunes disponibles en hiver : 11 sont partis en 2018.

- **Les formations des jeunes :**

- o Formation PSC1 : tous les ans, la commune forme les animateurs chargés d'encadrer les accueils collectifs de mineurs (ACM) au PSC1
- o Formation BAFA BAFD, qui permet de former en qualité les équipes des ACM

**Signature du dernier Contrat Enfance Jeunesse**

Ce contrat montre l'engagement de la ville d'Aulnoy et de la CAF à développer de manière significative les services et actions offerts en matière de petite enfance et de jeunesse aux jeunes Aulnésiens et à leur famille.

Le bilan prévisionnel des actions qui seront engagées par la Ville au cours de ce contrat de 4 ans s'élève à 1 002 800 € dont près de 774 000 € pris en charge par la Ville.

**Actions dans le domaine de la prévention jeunesse**

Il s'agit des actions mises en place par l'Education de Prévention Jeunesse, dans le cadre de sa mission générale de médiation sociale.

- **Un rôle de médiation :**

Pour réduire les tensions et pour lutter contre les attitudes inciviles autour de certains lieux, l'éducateur a exercé son activité aux abords d'établissements publics (écoles, collège Madame d'Epinay, Maison de la Jeunesse, Maison de la Solidarité...) ou encore de transports en commun (tramway).

Son travail a notamment permis de régler certains litiges en offrant écoute et dialogue, mais aussi d'améliorer sensiblement la qualité de vie des habitants de certains quartiers.

- **Une action axée sur l'éducation**

Cela passe, entre autres, par le dispositif «Alternative à l'Exclusion Scolaire Temporaire»

La convention, signée entre Monsieur le Maire et Madame la Principale du Collège Madame d'Epinay a pour objet la mise en œuvre, au bénéfice de jeunes Aulnésiens de l'établissement scolaire, d'une mesure alternative à l'exclusion, encadrée par l'éducateur de prévention jeunesse dans les locaux de la Maison de la Jeunesse ou du collège.

### **Modalités d'application**

Tout élève proposé par la chef d'établissement, résidant sur la commune, est autorisé à bénéficier du dispositif mentionné ci-dessus, après accord de la famille et de l'élève.

Ce dispositif prendra la forme d'un accompagnement éducatif individualisé, au moment où l'élève peut être en situation de fragilité dans son parcours scolaire.

**Lorsqu'il y a exclusion**, rapprochement de la famille et du jeune pour organiser le temps d'exclusion, permettre une réflexion sur les actes aboutissant à cette sanction, éviter les errements durant l'exclusion et permettre un retour au collège apaisé ;

#### **- Une action axée sur les projets :**

De nombreuses actions ont lieu chaque année :

- **Encadrement d'activités innovantes**, hors temps scolaire : chantiers jeunes, activités sportives, sorties ;
- **Aide à la mise en place de projets ;**

- Dans la vie de la commune :

L'éducateur a également centré ses actions sur les quartiers de la commune, proposant aux enfants et aux jeunes qui l'habitent de réaliser certains de leurs projets, de participer à des animations variées (Fête de la Soupe, Téléthon, les « rendez-vous et rencontres ») et de s'impliquer de manière active dans la vie du quartier.

- Dans le cadre de projets de sensibilisation et d'accompagnement :

#### **▪ Prévention et citoyenneté**

L'Educateur de Prévention jeunesse développe des actions de prévention sur les grands thèmes de société.

#### **2 exemples :**

→ Dans le cadre de l'organisation d'un fil rouge spécial « **Centenaire de la Grande Guerre** », il a travaillé avec de nombreux jeunes sur le devoir de mémoire en utilisant notamment des supports vidéo. 38 d'entre eux ont été sensibilisés.

→ Le 21 novembre 2018, il a mis en place **une action prévention sexualité**.

Les objectifs de l'action étaient les suivantes :

- Ne pas avoir peur d'en parler et poser différentes questions aux professionnels
- Prendre conscience qu'il existe un « Planning Familial »
- Connaître l'utilisation d'un préservatif masculin et féminin
- Les différents moyens de contraceptions
- Connaître le nom et danger des MST et les centres de dépistage gratuit SIDA
- Mieux connaître l'appareil reproducteur masculin et féminin

#### Les modalités d'intervention :

Cette action a été montée en partenariat avec le SPS (Service Prévention Santé) de Valenciennes. L'Educateur de Prévention jeunesse était en contact avec Mme ANDREJESKI Cathy (infirmière) et Mme LECLERCQ Cécile (Assistante sociale).

#### ▪ **Mise en place de projets :**

##### → Au CLAP

L'Educateur de Prévention Jeunesse, en lien avec le Directeur du Service Jeunesse participent aux réunions (en fonction des dossiers déposés) du CLAP (Comité Local d'Aide aux Projets) : comme ce fut le cas lors de la Commission du 12 décembre 2018 sur un projet de création d'entreprise.

##### → « Ado en Action »

Il est également un appui technique, pédagogique aux jeunes qui souhaitent inscrire un projet au dispositif « Ado en Action »

Pour information, c'est un dispositif initié par le STAJ (Service Technique pour les Activités de la Jeunesse) en partenariat étroit avec la CAF de Valenciennes.

#### **Le dispositif a pour objectif de :**

Favoriser l'autonomisation des jeunes âgés de 11 à 17 ans révolus, en les associant à l'élaboration des actions les concernant ; susciter leurs initiatives en favorisant leur prise de responsabilité. ; ou contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation.

Il propose aux jeunes porteurs une aide financière dans le respect des objectifs du projet.

L'Educateur a réussi à mobiliser les jeunes autour d'un séjour autonome à Londres qu'ils préparent pour 2019. L'action d'autofinancement via la tenue de la buvette, le samedi 22 septembre 2018, avait cet objectif.

##### → Aide à l'organisation du Forum des Métiers avec l'IRTS

Celui-ci a été organisé le 21 septembre 2018.

#### **- Une action axée sur la prévention des incivilités et à la citoyenneté :**

Le poste de prévention jeunesse a également eu pour mission de participer à l'amélioration des relations sociales en œuvrant autour de trois grands pôles d'intervention :

- l'animation à visée préventive, notamment dans les domaines sportifs, culturels et éducatifs. A ce titre, il participe à l'animation des ateliers sportifs, en s'attendant à y inclure un public féminin.
- le dialogue entre les jeunes et la population, entre les jeunes et les acteurs institutionnels (transports publics, police...). A ce titre, il effectue un « travail de rue », autant visible que nécessaire.
- enfin, la présence dissuasive dans les périmètres dits sensibles, et aux abords du collège.

- **Une action axée sur le soutien à la parentalité :**

Les objectifs sont principalement d'informer les parents, de les accompagner, et de restaurer ou conforter les liens parents/enfants.

Cette action de prévention spécialisée, autour de thématiques variées (addictions aux jeux vidéo, la consommation de tabac, les réseaux sociaux...) avait pour but de maintenir un lien familial et affectif dans des situations compliquées, violentes et tendues de manière à remettre le jeune dans son milieu familial.

- **Une action innovante en faveur des 18-25 ans :**

La problématique soulignée aujourd'hui est celle des adolescents et des jeunes adultes en situation d'échec scolaire et de rupture avec le monde du travail et celui de la formation. Des collégiens qui décrochent progressivement peuvent quitter l'école à 16 ans, en situation d'échec, sans projet personnel et sans avoir pris conscience des difficultés grandissantes auxquelles ils seront confrontés.

Les interrogations exprimées portent sur la manière de maintenir un lien avec ces jeunes en rupture pour les accompagner dans la voie de l'insertion et de l'autonomie.

Des modalités d'interventions particulières destinées à mobiliser les jeunes sur la recherche d'emploi – comme l'aide à la rédaction de curriculum vitae – sont définies avec le Référent RSA ou encore la Mission Locale.

### **Actions dans le domaine de la prévention santé**

La constante progression des problèmes de santé liés à une mauvaise alimentation, la perte des repères alimentaires, la grande diversité des aliments proposés, associée paradoxalement à une « méconnaissance » des aliments les plus simples ; nombreux sont les constats justifiant la mise en place d'actions de prévention en hygiène alimentaire.

Face à ces constats (tant locaux que nationaux), la ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes a souhaité proposer des actions innovantes, mises en place conjointement avec le SPS (Service Prévention Santé) de Valenciennes, notamment.

## - Des actions mises en place dans le cadre du dispositif VIF

La Ville a intégré, il y a de cela quelques années, le dispositif VIF. « **Vivons en forme** », qui est un programme de prévention santé initié, coordonné et animé par l'association FLVS. Son objectif est de prévenir l'obésité chez l'enfant, garantir la santé et le bien-être de tous et contribuer à réduire les inégalités sociales de santé en matière d'alimentation et d'activité physique. L'association travaille également avec un comité d'experts.

### Philosophie du dispositif :

- Aider particulièrement les familles plus vulnérables sans les isoler dans l'action de proximité
- Approche positive, progressive et concrète centrée sur le plaisir de manger, de bouger et de partager

A la Maison de la Jeunesse, au centre de loisirs, à la restauration scolaire, au Quartier Libre, dans les écoles, et notamment au sein des restaurants scolaires, au CCAS des actions spécifiques sont ainsi mises en place, comme par exemple « La Semaine du Goût », coordonnée par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF).

### **La Semaine du Goût, organisée du 8 au 13 octobre 2018**

**Thématique** : « Le Monde Apicole »

**Finalité** : Amener la population à connaître de nouvelles saveurs en créant des échanges et sensibiliser à la protection des abeilles.

#### **Objectifs** :

- Faire découvrir de nouvelles saveurs
- Créer des échanges intergénérationnels
- Créer du lien social
- Faire découvrir les producteurs locaux
- Créer un réseau partenarial

Autre exemple, l'explication de ces repères s'accompagne d'idées de menus aux ateliers cuisine de la Maison de la Jeunesse ou au Centre de Loisirs, de la réalisation des courses (en abordant les notions de consommation), d'astuces et même de fiches recettes, ou encore d'une réflexion sur les questions de mobilité et d'exercices éducatifs (comme lors des accueils périscolaires).

#### - Projet équilibre alimentaire :

Des ateliers-cuisine pour petits budgets, notamment pour la constitution des colis de Noël, sont organisés sous l'impulsion également de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale. Ces actions regroupent des hommes et des femmes du quartier autour de la sensibilisation à la diététique, à l'hygiène alimentaire et à l'apprentissage d'une gestion équilibrée du budget alimentaire.

- Des actions spécifiques d'éducation à la santé

Celles-ci sont organisées, à la Maison de la Jeunesse, lors des ateliers-cuisine du mardi soir, mais également sur des thèmes variés et choisis avec les jeunes comme l'addiction aux jeux vidéo, la puberté, le tabac et/ou la consommation d'alcool, ou encore la prévention des maladies sexuellement transmissibles.

### - Le Plan de Prévention des Addictions

A l'échelle nationale, 10% de la mortalité est liée à l'alcool et la Région Hauts de France est la plus touchée par les problématiques liées aux addictions.

Dans le cadre de son Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS), Valenciennes Métropole développe une politique volontariste de prévention santé, notamment à travers son Plan de Prévention Alcool. La ville d'Aulnoy prend part à ce Plan, *via* plusieurs actions :

### - La semaine de la sécurité routière et des comportements à risque

Le Centre Communal d'Action Sociale, en collaboration avec de nombreux partenaires, a organisé une semaine dédiée à la prévention routière et aux comportements à risques, la semaine du 15 au 19 octobre 2018, avec un temps fort, le mercredi 17 au Jardin des Peintres.

Etaient prévus de nombreuses activités sur le thème de la prévention routière (comme la voiture tonneau) et, en parallèle, a été installé un village d'information sur les comportements à risques.

Cette action a été financée à 80% par la DDTM (l'Etat) dans le cadre de l'appel à projet Plan Départemental d'Action Sécurité Routière (PDASR).

#### Objectifs atteints

- Mobiliser et sensibiliser le plus grand nombre autour des conduites à risque
- Amener les jeunes et les parents à réfléchir sur leurs propres comportements et les amener à échanger en famille autour des conduites à risque
- Approfondir la connaissance mutuelle des différents acteurs
- Accentuer le partenariat sur des actions qui s'inscrivent dans le temps
- Développer et renforcer un réseau de partenariat autour d'une thématique commune.

#### 946 personnes touchées lors de cette semaine

97 élèves des classes de maternelles

85 élèves des classes d'élémentaires

289 collégiens

400 personnes étaient présentes au Jardin des Peintres le mercredi 17 octobre 2018

60 personnes ont assisté au temps fort de la désincarcération  
11 jeunes du Quartier Libre étaient présents  
4 Séniors ont participé au Quiz Séniors créé pour l'occasion

- Moi(s) sans tabac en lien avec la Maison de la Santé

Cette opération permet de comprendre les risques encourus de la consommation de tabac et aide à faire le point sur la consommation et de sensibiliser les fumeurs ou leur entourage.

- Prévention durant l'Accueil de Loisirs sans Hébergement de juillet 2018

L'action de Prévention menée par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale avait pour objectif la prévention des addictions aux écrans, des recommandations générales contre les piqûres d'insectes et l'utilisation de la crème solaire, même dans le Nord.

## Actions autour du lien social

### On peut évoquer l'atelier bien-être / estime de soi :

Depuis plusieurs années, le CCAS d'Aulnoy-lez-Valenciennes a une attention toute particulière sur l'insertion de public très défavorisé, et souhaite développer des actions originales spécialement dédiées notamment au public éligible au RSA.

Dans cet ordre d'idées, l'estime de soi joue un rôle primordial dans l'insertion sociale et professionnelle.

### Les objectifs sont de plusieurs ordres :

- Sortir de l'isolement les personnes les plus fragiles
- Inscrire les bénéficiaires dans une dynamique d'échanges afin de développer ou de recréer du lien social
- Permettre aux personnes d'être mobiles dans leur ville
- Travailler l'image de soi et de valoriser les potentiels de chacune
- A plus long terme, permettre l'accès à une formation ou reprendre pied dans le monde du travail qui, pour la plupart d'entre elles, est très éloigné.

Des conseils en image, des séances de coiffure, de relooking complet, du photo-langage, de la colorimétrie... étaient au programme des séances mises en place en 2018.

## Actions dans le domaine du sport

Le sport est un acteur essentiel du développement urbain, social et solidaire.

La ville s'efforce de favoriser la pratique du sport pour tous, quel que soit l'âge, le revenu, le niveau ou la motivation. Grâce à un effort particulier en matière d'équipements, les deux quartiers sont concernés pour que toutes les aulnésiennes et tous les aulnésiens puissent pratiquer un sport près de chez eux.

Les sports pratiqués sont multiples : sports d'équipes ou sports individuels, sports de ballon, de raquette ou de combat, on n'a que l'embaras du choix !

La ville propose, par ailleurs, de nombreuses activités dans le cadre scolaire ou avec les écoles de sport municipales : il s'agit de permettre aux jeunes de s'initier à leur sport favori ou de découvrir une nouvelle activité. Mais, c'est aussi un relais précieux pour s'orienter ensuite vers un club.

Sport de compétition, sport loisir, sport santé, sport urbain ou pratique libre, la Ville, avec ses nombreux équipements et ses partenaires impliqués, est mobilisée pour que chacun puisse trouver la pratique qui lui correspond.

### **Fiche d'identité sportive de la commune : quelques chiffres marquants :**

Nombre de licenciés sportifs : **2 000**

Nombre de licenciés / Nombre d'habitants (en %) : **27%**

Nombre d'associations sportives : **17**

Nombre de disciplines pratiquées : **20**

Nombre d'équipements sportifs : **13**

Couverts : 1 complexe sportif Jean Stablinski comprenant 2 courts de tennis, 3 salles de sports polyvalentes, 1 salle de pétanque, 1 salle de danse dédiée

Non couverts : 3 terrains de football, 2 City-stades et 1 skate-park

Subventions aux associations : **+ de 75 000 € de subventions accordées, chaque année**, auxquelles il faut ajouter l'achat de matériels tout au long de l'année et la mise à disposition d'équipements sportifs de qualité.

#### **- Les activités sportives proposées sur le temps scolaire**

L'enseignement des activités physiques et sportives est assuré auprès des écoles élémentaires, des classes de CP au CM2, dont le projet pédagogique a été établi en partenariat étroit avec le Directeur de l'établissement et l'Inspection de l'éducation nationale.

La ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes met à disposition des écoles de la commune, une éducatrice sportive, titulaire du BEES (Brevet d'État d'éducateur sportif).

#### **- Le sport en périscolaire**

Depuis plusieurs années maintenant, le service « Vie scolaire », en lien avec le service jeunesse, met en place des animations sportives durant la pause méridienne ou durant les accueils périscolaires, notamment durant la période estivale.

- **Vecteur d'intégration et de cohésion sociale**

La commune veut également rendre le sport accessible aux enfants et aux jeunes qui fréquentent la Maison de la Jeunesse. En effet, à travers les valeurs de solidarité, de respect des autres et des règles qu'il véhicule, le sport est un vecteur essentiel d'intégration et de cohésion. A ce titre, le service jeunesse met en place des ateliers de futsal « mineurs » et « majeurs » à la salle Félicien Joly.

- **Les animations « Sports éveil » : les écoles de sport**

La ville propose aux enfants de 5 à 11 ans des activités d'éveil sportif, durant toute l'année. L'objectif est d'initier les enfants et de leur faire découvrir des activités physiques et sportives afin notamment de les orienter vers la pratique en club.

L'encadrement de ces activités est assuré par des éducateurs rémunérés par la commune.

**Label «Ville Active et Sportive»**

Cultivé au quotidien pour ses valeurs éducatives et sociales, mais aussi son incitation à la performance et au dépassement de soi, le sport aulnésien se définit comme entreprenant et audacieux ; c'est la raison pour laquelle la ville a candidaté, en 2018, au Label « Ville Active et Sportive »

**Manifestations festives:**

o **La 1<sup>ère</sup> Fête de la Jeunesse**

**Le samedi 15 septembre 2018, près de 500 personnes** ont participé à la 1<sup>ère</sup> Fête de la Jeunesse, organisée au Jardin des Peintres, avec au programme : laser game gonflable, la présence de robots Transformers, un stand de « réalité virtuelle », un circuit de karting à pédales, la découverte des jeux-vidéo vintage... Cette fête participative s'est clôturée par une soirée mousse.

o **la Fête de la Soupe**

La spécificité de cet événement festif est qu'il s'agit un événement fédérateur sur le thème de la soupe qui permet d'aborder les thèmes du partage, de la solidarité, de la cohésion, de l'intégration, des liens intergénérationnels...

- L'association « Fête de la Soupe »
- L'association FLASH
- L'association ISI
- L'ensemble des associations sportives, caritatives (comme « Les Restos du Cœur ») qui interviennent sur le quartier
- L'association des locataires et accédants d'Aulnoy

D'autres événements fédérateurs ont lieu, toute l'année, portés par des associations comme FLASH, Vallée d'Auno en Fête ou encore ISI, favorisant notamment le lien social

## UN RESEAU PARTENARIAL FORT

- **Le partenariat développé avec la Caisse d'Allocations de Valenciennes (CAF)**, notamment dans la mise en place du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui est un contrat d'objectifs et de cofinancement. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Le contrat 2015/2018, basé sur un diagnostic pointu, a été signé officiellement le **jeudi 17 mars 2016**. Un comité de pilotage de suivi du contrat a eu lieu le **19 décembre 2018**.

- La commune développe un partenariat accru avec le **Conseil Départemental du Nord** dans le cadre du Contrat Territorial de Santé (CTS), de financement des actions citoyennes ou encore dans le cadre du financement du Poste de Prévention Jeunesse (PPJ).
- Le partenariat développé avec **l'Etat, la Mission Locale et la Région et/ou du Département** pour les emplois d'avenir ou l'engagement volontaire des jeunes en service civique.

**L'objectif des emplois d'avenir** est de donner une première expérience professionnelle à des jeunes pas ou peu qualifiés, leur permettant d'acquérir une qualification et des compétences adaptées aux besoins de l'employeur.

Ce dispositif concerne les jeunes de 16 à 25 ans révolus ou jeunes travailleurs handicapés jusqu'à 29 ans révolus :

- en offrant une chance en priorité à des jeunes sans diplômes et peu qualifiés
  - et après décision de la Direccte à des jeunes diplômés de bac à bac +3 résidant en ZUS (zone urbaine sensible) ou en ZRR (zone de revitalisation rurale).
- Leur suppression annoncée n'est pas un bon signal en faveur de la jeunesse.

La commune accueille actuellement 1 jeune en emploi d'avenir après en avoir accueilli jusqu'à 4 par an.

**L'objectif des volontaires engagés en service civique** est de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie d'éducation citoyenne par l'action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'aient été leur formation ou leurs difficultés antérieures.

La commune a accueilli plusieurs jeunes en service civique qui interviennent dans les domaines de la jeunesse, l'éducation et l'intergénérationnel.

- **Les autres partenariats :**

- Valenciennes Métropole
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et son conseil d'administration
- Les associations locales
- Les travailleurs sociaux de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et du Conseil Départemental du nord
- Le responsable de l'UTPAS (Unité Territoriale de Protection et d'Action Sociale)
- Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)
- La Maison de l'Emploi
- Le bailleur : la SIGH
- Le médecin PMI
- Le Centre Médico-Scolaire
- Le CLAP
- Le Greid de Valenciennes
- Uni cités...

■ **Le tissu associatif**

► Le tissu associatif aulnésien est large et varié, il permet à toutes les tranches d'âge de la population de trouver des réponses à leurs besoins :

- 4 associations pour les séniors
- 9 associations solidarité
- 14 associations cultures et enseignements
- 17 associations sportives
- 11 associations loisirs

Ce travail en amont et transversal de toutes les forces intervenant sur la commune permet, notamment, de renforcer l'efficacité du travail social des professionnels.

**QUELQUES UNS DES LIEUX ET EQUIPEMENTS RESSOURCES**

- **Le Jardin des Peintres**

Situé au carrefour de l'avenue Henri Matisse, et des rues Edgar Degas et Pablo Picasso, le Jardin des Peintres est situé à deux pas de la station de tramway « Jules Chevalier ». Il est un élément de vie, un facteur de dynamisme pour la jeunesse aulnésienne et un espace de rencontre, de loisir, de détente, de jeu pour les familles.

Il comprend :

- un accueil
- un boulodrome de 10 pistes
- une placette centrale dotée de bancs et tables pique-nique
- un skate parc
- un terrain multisports
- une aire de jeux pour enfants
- une aire de jeux pour adolescents

Le service jeunesse y propose et programme plusieurs animations, notamment sur les aires de jeux.

- **La Maison de la Solidarité**

Fruit de la réflexion partagée du réseau RSA et soutenue par la politique sociale municipale, la Maison de la Solidarité a ouvert sur le quartier en mars 2006. Cet équipement public offre aux habitants une politique partenariale d'accompagnement :

- Un espace ressource pour la petite enfance : le Réseau d'Assistants Maternelles (RAM) :  
Il favorise la rencontre entre professionnels de l'accueil à domicile, permet l'organisation de séances d'animations, offre un lieu d'orientation, d'accès aux droits pour les parents, les professionnels, les candidates à l'agrément, contribue à la professionnalisation de l'accueil individuel en complémentarité avec les services de PMI.
- Le CCAS :  
Les services du Centre Communal d'Action Sociale sont installés dans les locaux de la Maison de la Solidarité depuis son ouverture, offrant un véritable accompagnement social de proximité aux habitants du quartier.

- **La Protection Maternelle et Infantile (PMI)**

Le centre de protection maternelle et infantile (PMI) propose des consultations gratuites pour les enfants de 0 à 6 ans.

Les consultations ont actuellement lieu dans des locaux dédiés, au sein de deux appartements de la SIGH, situés au 1/11 rue Couthon à Aulnoy-lez-Valenciennes. Il s'agit d'un espace situé en plein cœur du Nouvel Aulnoy mis à disposition par la ville.

La PMI exerce une mission de prévention et de promotion de la santé du jeune enfant et de sa famille.

A ce titre, le médecin PMI effectue, entre autres, des visites à domicile, des permanences, des consultations infantiles, des bilans de 4 ans en écoles maternelles,... Son rôle est indispensable, notamment dans le cadre de la surveillance médico-sociale.

La réhabilitation de la PMI a été effectuée en 2017 par les services techniques municipaux et la SIGH (société Immobilière du grand Hainaut) :

- Le remplacement des sols souples et des sanitaires ont été effectués par le bailleur.

- Les ouvriers municipaux ont refait toutes les peintures intérieures (choisies par les services médicaux) et extérieures, remplacé les radiateurs électriques, mis aux normes les branchements électriques, réalisé la signalétique extérieure et recréé l'aménagement paysager.

- **La Cyberbase**

Il s'agit d'un équipement doté de 16 postes informatiques créé en partenariat avec Valenciennes Métropole et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette Cyberbase fait également figure d'outil d'insertion sociale : l'aide aux demandeurs d'emploi par l'accès aux portails d'offres (Convention avec Pôle Emploi), l'aide à la rédaction de *curriculum vitae*

- **La Médiathèque**

La commune offre un espace documentaire ouvert à tous. Lieu de découverte et d'information, la Médiathèque accueille tous les publics, du plus petit au plus âgé, dans un souci de mixité sociale, intergénérationnelle et culturelle. Elle propose même un lieu d'exposition.

De plus, a été mis en place un service de portage de livres à domicile destiné à toute personne ayant des difficultés à se déplacer : personnes âgées, handicapées, se trouvant dans l'incapacité, momentanée ou non, de se rendre dans la médiathèque.

- **La salle des sports Félicien Joly**

La salle Félicien Joly, unique salle de sports du Nouvel Aulnoy, a été inaugurée après travaux de réhabilitation le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2011.

Les travaux ont consisté en une réhabilitation lourde, dans le respect des prescriptions de Haute Qualité Environnementale (HQE), ainsi qu'en la création d'une nouvelle aire sportive, juxtaposée à la salle existante.

Cette rénovation a permis d'améliorer significativement les conditions d'accueil de l'ensemble des utilisateurs de la Salle Félicien Joly (collège, école primaire Emile Zola, clubs de volley, basket, tennis,...) mais également d'accueillir de nouvelles activités, notamment en direction des jeunes du quartier.

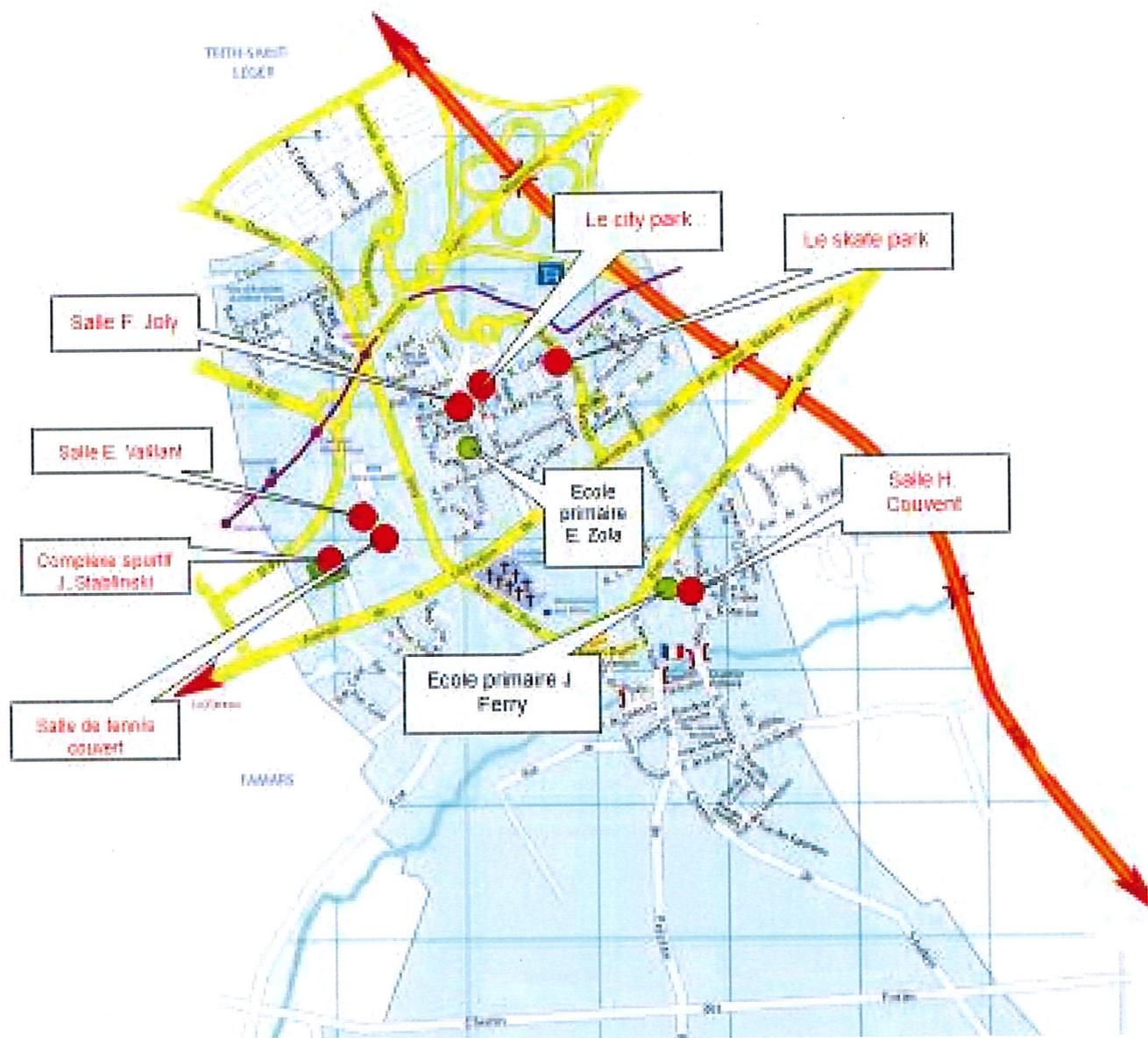
D'ailleurs, on y relève un taux d'occupation de près de **78 600 heures d'utilisation** à l'année.

## LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

### Diversité de l'offre, ambition des installations

Equipements sportifs de la commune	Superficie	Année d'inauguration	Les utilisateurs
<b>Complexe Jean Stablinski</b> Il comprend 2 courts de tennis couverts 1 terrain de football en herbe 1 terrain de football synthétique 1 terrain d'entraînement	1965 m <sup>2</sup>	1996	Il est mis à disposition de l'US Aulnoy Foot, du club de tennis, mais également collège Madame d'Epinaay
<b>Salle Félicien Joly</b>	1392 m <sup>2</sup>	2010	Elle est mise à disposition du club de basket-ball, du collège Madame d'Epinaay, des écoles maternelle et élémentaire Emile Zola et de la Maison de la Jeunesse L'extension de cette salle est également mise à disposition du la Boxe française, de la GEM, du Korestep, de la danse country, et du Tennis de Table
<b>Salle Henri Couvent</b>	926 m <sup>2</sup>	6 septembre 1970	Elle est mise à disposition du Groupe scolaire Jules Ferry, du Volley-ball, du Basket-ball, des Améthystes et de l'école municipale de Gymnastique.
<b>Salle Emile Vaillant</b>	850 m <sup>2</sup>	1987	Elle est mise à disposition du collège Madame d'Epinaay, du Karaté, du basket-ball, de la GEM, de la Boxe Française, de la Zumba et des Améthystes
<b>Salle de pétanque – tir à l'arc</b>	196 m <sup>2</sup>		Elle est réservée aux clubs de pétanque «La Boule Joyeuse» et de tir à l'arc «Les Francs Archers
<b>Salle de danse</b>	224 m <sup>2</sup>		Elle est réservée à l'école municipale de danse
<b>2 City-stade Skate-park</b>			L'un est situé derrière la salle Félicien Joly, le second à proximité du Groupe scolaire Jules Ferry.
<b>Skate-park</b>			Ouvert à tous.

# Carte des équipements sportifs



## Conclusion

L'ensemble des actions énumérées dans ce rapport sont emblématiques des politiques publiques mises en œuvre. Elles s'inscrivent dans une démarche plus large pour la cohésion sociale et l'amélioration du vivre-ensemble en portant une attention particulière aux populations les plus fragiles.

Monsieur Julien Dusart, adjoint à la cohésion sociale a indiqué que ce rapport mettait en exergue le rôle essentiel joué par le Centre Communal d'Action Sociale et que l'innovation sociale pourrait se traduire par l'accès au numérique du plus grand nombre.

Monsieur le Maire a précisé que le numérique s'imposait à nous mais pas à n'importe quel prix. Il faut des moyens humains.

La Ville doit être à la pointe du numérique pour engager une réflexion sur l'accès du plus grand nombre.

Ce sujet du numérique pour tous est également un axe de travail de Valenciennes Métropole et du Département.

Le groupe Aulnoy Energies a remercié les services pour la qualité de ce rapport.

## FINANCES

### 4.2.) Mission d'archivage - Maintenance de l'année 2019

Depuis 2005, afin de permettre une organisation optimale du service des archives et dans le respect des conditions de conservation des documents, la commune a signé une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Nord pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant. Cette convention renouvelée régulièrement l'a été de nouveau par délibération du 22 février 2018 pour une durée de trois ans soit jusqu'en février 2021.

Les missions sont les suivantes :

- tri, élimination, classement, inventaire et indexation des archives selon la réglementation en vigueur,
- rédaction et fourniture d'un inventaire et d'un index,
- études diverses portant sur les archives (circuits d'archivage, conditions de conservation,...)
- sensibilisation du personnel aux techniques de gestion des archives

Au moment du renouvellement de cette convention, il restait acquis à la commune un solde d'heures de 78 h 30 de la précédente convention (2015-2018). Ce solde a été utilisé pour la maintenance de l'année 2018.

Le Centre de Gestion vient de nous adresser une proposition de traitement des versements de l'année 2019 pour un coût de 2 052 € TTC, ainsi décomposé :

- prise en charge des versements
- sélection des documents éliminables à terme
- organisation de la destruction en collaboration avec les services internes
- refoulement des boîtes, réorganisation des espaces d'archivage et contrôle des conditions de conservation
- sensibilisation succincte des services à la préparation des versements
- accompagnement tout au long de l'année du correspondant archives dans sa gestion au quotidien

**pour 5 jours à 9 h soit 45 heures**

A l'intervention sur site, il convient d'ajouter un temps de rédaction et d'élaboration des outils de gestion estimé à **1 jour à 8 h** pour :

- la rédaction du bordereau d'élimination
- la mise à jour du répertoire
- la validation des diverses procédures auprès des Archives Départementales.

En parallèle à la mission d'archivage, il convient d'ajouter un temps administratif estimé à **1/2 journée soir 4 h**.

Le total estimatif de la mission se décompose comme suit :

	Coût unité	Détails facturation	Coût total
Temps traitement (y compris déplacement)	36 €/l'heure	57 h	1 908 €
Temps administratif			144
Frais de mission (en jours)		6	----
Déplacement		615	---
	<b>TOTAL</b>		<b>2.052 € TTC</b>

Malgré une estimation qui se veut la plus précise possible, des ajustements à la baisse comme à la hausse ne sont pas exclus. La facture définitive de fin d'année sera établie sur la base du coût réel. La commission des Finances, lors de sa réunion du 19 février 2019 a émis un avis favorable à cette proposition financière pour la maintenance 2019.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de suivre cet avis.

Les crédits seront repris à l'article 62878 du Budget Primitif de l'exercice 2019 - Remboursement de frais à d'autres organismes - Fonction 0.

#### **4.3.) Convention de prestation de service mutualisé d'un délégué à la protection des données entre Valenciennes Métropole et la commune**

##### **Contexte Général**

Dans le cadre de l'application du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), texte adopté par le Parlement Européen le 14 avril 2016 et promulgué au JO le 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 simultanément dans tous les Etats membres de l'Union européenne, Valenciennes Métropole comme toutes les collectivités, va devoir respecter plusieurs obligations visant la responsabilisation dans la gestion de ses données à caractère personnel basée sur le principe d'« *accountability* » (*obligation de mettre en œuvre des mécanismes et des procédures internes permettant de démontrer le respect des règles relatives à la protection des données*). Ce texte européen a fait l'objet d'un projet de loi adopté définitivement par l'Assemblée nationale le 14 mai 2018, apportant plusieurs précisions par rapport au RGPD, dont plusieurs concernent les collectivités et notamment, la possibilité de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) au bénéfice de plusieurs autorités publiques ou organismes publics, compte tenu de leur structure organisationnelle et de leur taille.

En vertu du schéma de mutualisation visant à renforcer la coopération intercommunale, Valenciennes Métropole a donc proposé aux communes de son territoire, lors d'une réunion d'information des Maires et Directeurs Généraux des Services en juin 2018 et de réunions collectives réunissant les communes par strates en novembre 2018, de proposer une prestation de service de DPD mutualisé pour les communes intéressées. Ces réunions en date du 09, 12 et 14 novembre ont permis de présenter aux communes intéressées, les principaux éléments relatifs au contenu de la prestation, au calendrier et aux modalités financières de la coopération à savoir le coût du service pour chaque commune et le mode de la contribution. Suite à ces réunions, 20 communes ont donné leur accord de principe pour bénéficier de cette prestation de service selon les éléments exposés.

##### **Modalités de la coopération pour les communes intéressées**

Ainsi, la mutualisation institutionnelle entre l'EPCI et les communes membres ayant donné leur accord de principe, prendra la forme d'une prestation de services fournie par la Direction Numérique & Informatique de Valenciennes Métropole :

- via une convention de prestation de service jointe en annexe (catalogue),
- sur la base d'une contribution forfaitaire annuelle\* de la commune,
- avec une régularisation\*\* en fin d'année pour revalorisation de la contribution n+1,
- pour une durée déterminée d'un an renouvelable 2 fois maximum sous tacite reconduction.

\* au prorata temporis

\*\* en fonction des éventuelles entrées/sorties de communes dans le dispositif.

Cette prestation sera assurée par un Délégué à la Protection des données recruté par Valenciennes Métropole et dépendant de la seule autorité de l'exécutif de la collectivité prestataire. L'organisation des missions se fera en lien avec les communes concernées.

En contrepartie du service, le coût du poste de DPD sera financé à 100% par les communes ayant donné leur accord de principe pour l'année 2019. Cette contribution pourra faire l'objet de révision annuelle à la baisse ou à la hausse en fonction d'éventuelles sorties ou entrées de communes dans le dispositif.

La contribution de la commune est basée sur un forfait annuel dont le plancher est fixé à 500 Euros, divisé selon les strates de population et détaillé ci-dessous.

Plancher par strates population (nb habts)	Contribution forfaitaire (Euros) de la commune par strates de population
250 à 999	500
1 000 à 1 999	1000
2 000 à 3 999	1500
4 000 à 5 999	2000
6 000 à 8 999	3000
9 000 à 14 999	4500

Elle se fera sous la forme de facturations, au prorata temporis de la date d'entrée de la commune dans le dispositif.

### **Objet et périmètre de la prestation de service**

La nature de cette prestation de services repose sur plusieurs **objectifs** :

- Assister les communes le souhaitant à se mettre en règle dans le cadre du RGPD.
- Amortir les coûts qui seraient plus élevés si la commune devait recruter son DPD.
- Assurer un niveau optimal en matière de protection et de sécurité des données.
- Apporter une expertise et un accompagnement quotidien dans le traitement des données personnelles gérés par tous les services de la commune.

Le **périmètre** comprend la commune et le CCAS de la commune. Par contre, les syndicats d'assainissement et autres syndicats ne relèvent pas du périmètre de cette prestation étant donné que leur territoire de compétence diffère de celui du Territoire Communautaire.

### **Missions de la prestation de service**

Le rôle du Délégué à la Protection des Données mutualisé pour les communes sera de :

- Animer un réseau de correspondants dans chaque commune pour établir leur registre ;
- Apporter une expertise en amont des projets de chaque collectivité sur la protection des données personnelles ;

- Sensibiliser les agents communaux aux enjeux de la protection des données ;
- Organiser les processus internes et établir un registre de traitement ;
- Cartographier les traitements des données personnelles ;
- Traiter les demandes d'information des citoyens et les plaintes éventuelles ;
- Rédiger un bilan annuel reprenant les différentes actions menées sur l'année ;
- Faire remonter à la Direction Générale toutes anomalies ou mauvaises pratiques ;
- Être le point de contact avec la CNIL ;
- Déclarer une violation de données à la CNIL.

Sur ces bases, et conformément à l'avis favorable émis par la commission des Finances au cours de sa réunion du 19 février 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

- D'approuver la Convention de prestation de service jointe régissant les modalités de la coopération et les missions du Délégué à la Protection des Données mutualisé entre Valenciennes Métropole et la commune et ce pour une participation financière de la commune d'un montant de 3 000 € annuels,
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la Convention de prestation de service jointe et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- De prévoir les crédits nécessaires au budget. .

Les crédits seront repris à l'article 62876 du Budget Primitif de l'exercice 2019 - Remboursement à un groupement de communes à fiscalité propre de rattachement - Fonction 0.

#### **4.4.) DSIL 2019 - Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local**

Monsieur le Maire rappelle que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est inscrite, depuis 2018, dans l'article L.2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les projets d'investissement doivent relever de l'une des grandes priorités suivantes :

- ▶ Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables (hors éclairage public sur la voirie)
- ▶ Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- ▶ Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements (hors voirie)
- ▶ Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- ▶ Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires
- ▶ Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

**La ville d'Aulnoy a décidé de porter 3 projets autour de la priorité du développement du numérique :**

## ► Le développement des usages numériques en milieu scolaire dans le cadre des orientations nationales du plan numérique pour l'éducation.

### ■ L'usage des tablettes

Aujourd'hui, les environnements numériques permettent de mettre en œuvre des enseignements qui rendent les élèves « actifs » dans leurs apprentissages en les amenant à produire par eux-mêmes et avec les autres, en groupe.

Plusieurs études scientifiques et éducatives montrent que, pour être actifs, les élèves doivent aller au-delà de l'écoute attentive d'une leçon ? En s'impliquant dans des activités pédagogiques qui les incitent à réaliser des productions concrètes, à réfléchir sur ce qu'ils font, à confronter des points de vue, à débattre, à collaborer à un projet...

Expérimenter des outils et méthodes pédagogiques facilitent l'apprentissage « actif » et « collaboratif », et ce à partir d'équipements mobiles, comme des tablettes numériques, en donnant un rôle déterminant à l'échange entre les élèves, entre l'élève et son enseignant, mais également à la communication et aux informations transmises à chaque élève, à l'ensemble de la classe ou à des élèves réunis en équipe.

La collaboration entre élèves réunis en équipe, à partir d'environnements numériques qui réclament **l'usage de tablettes**. Celles-ci intégreront alors des logiciels de lecture, de calcul, d'écriture etc...

### ■ Les tableaux numériques : projet développé en lien avec l'Université

Le tableau numérique, est un produit High Tech parfait au service de l'éducation. C'est un outil de travail permettant à la fois de diffuser du contenu provenant d'un ordinateur ou d'une tablette, mais également d'interagir avec celui-ci. A l'aide d'un stylet, il est possible de dessiner, d'écrire, d'éditer des documents ou encore d'utiliser diverses applications et jeux éducatifs.

Le tableau numérique est un outil pédagogique indispensable pour susciter l'attention et la curiosité des élèves ;

Le projet, coordonné par la ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes, rassemble des partenaires complémentaires. Les recherches in situ seront menées par l'Université Polytechnique Hauts-de-France, au sein du LAMIH (Laboratoire d'Automatique, de Mécanique et d'Informatique Industrielles et Humaines), en lien avec des professeurs d'Universités, des étudiants-chercheurs, qui font évoluer la mise en place du projet.

Nature des dépenses	Montant HT
Equipements informatiques	10 000€
Equipement de charriots de tablettes (3)	15 000€ X 3 = 45 000€
Tableaux Numériques (TNI interactif tactile) Ou Ecrans interactifs Tactiles (3)	1890€ X 3 = 5 670€
Petit matériel numérique (microphones, robots, visualiseurs...)	1 200€
Mobilier scolaire pour l'usage du numérique	1 500€
<b>TOTAL HT</b>	<b>63 370€</b>

Plan de financement prévisionnel	Montant sollicité HT	Reste à charge communal TTC	Taux
DSIL	25 348€	50 696€	40%
Maître d'ouvrage (fonds propres de la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes)	38 022€		60%
<b>TOTAL HT et TTC</b>	<b>63 370€</b>	<b>76 044€</b>	<b>100%</b>

### ► La mise en œuvre du Portail e-Famille

C'est une réalité : les citoyens sont de plus en plus demandeurs de relations dématérialisées avec les administrations. Afin de faciliter les démarches en ligne, la Direction Générale a étudié différentes solutions pour créer un portail famille à Aulnoy-lez-Valenciennes.

Ce nouveau service numérique sera en place pour la rentrée de septembre 2019. Il permettra de déposer des demandes d'inscription pour : les repas des écoliers au restaurant scolaire, les activités périscolaires, mais aussi aux accueils de loisirs (Quartier Libre et le Centre de Loisirs), l'organisation des séjours de jeunes, la réservation et les locations de salles, ainsi que les activités mises en place au sein des écoles municipales (culturelles et de sports).

La mise en place un logiciel-métier et d'un Portail Famille, simple, intuitif, rapide et accessible 24h/24, associé à un système de paiement en ligne par carte bancaire, permettra de régler les factures en quelques clics.

Nature des dépenses	Montant HT
Logiciel-métier	1 810€
Prestations de la mise en place du Portail Famille	10 960€
Equipement de tablettes pour le pointage tactile des enfants	1 400€
<b>TOTAL HT</b>	<b>14 170€</b>

Plan de financement prévisionnel	Montant sollicité HT	Reste à charge communal TTC	Taux
DSIL	5 668€	11 336€	40%
Maître d'ouvrage (fonds propres de la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes)	8 502€		60%
<b>TOTAL HT et TTC</b>	<b>14 170€</b>	<b>17 004€</b>	<b>100%</b>

► **La transformation de la Cyberbase en « Espace Public Numérique Cyberbase. »**

La Cyberbase doit avoir pour objectif, dans les prochains mois, de réduire la fracture numérique.

Vous venez d'acheter un ordinateur et vous ne savez pas trop comment l'utiliser ? Vous avez quelques connaissances que vous souhaitez approfondir ? Vous êtes débutant et vous cherchez de l'aide ?

La Cyberbase accueillera tous les habitants, en accès libre ou dans le cadre d'ateliers, adaptés à tout public de tout âge, avec 4 objectifs :

- participer aux ateliers multimédia et nouvelles technologies
- accéder librement à Internet pour effectuer, notamment ses démarches administratives, accompagné d'un animateur.
- pour les demandeurs d'emploi notamment, taper son CV avec les outils bureautiques (Word, Libre office ...)
- se connecter en wifi avec son propre ordinateur ou smartphone, durant les heures d'ouverture

Nature des dépenses	Montant HT
Equipements informatiques dédiés	4 000€
Achat de 2 tablettes numériques tactiles sur pied (support + tablette)	990€
Mobilier pour l'usage du numérique	1 500€
<b>TOTAL HT</b>	<b>6 490€</b>

Plan de financement prévisionnel	Montant sollicité HT	Reste à charge communal TTC	Taux
DSIL	2 596€	5 192€	40%
Maître d'ouvrage (fonds propres de la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes)	3 894€		60%
<b>TOTAL HT et TTC</b>	<b>6 490€</b>	<b>7 788€</b>	<b>100%</b>

En conséquence, conformément à l'avis du 19 février 2019 de la commission des Finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité a décidé :

- du principe de réalisation de ces investissements ;
- d'approuver les plans de financement des opérations présentées à la DSIL 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 33 612€ ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention et les pièces complémentaires nécessaires à leur instruction auprès de la Préfecture du Nord pour la DSIL 2019 et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Suite à cette délibération, Monsieur Philippe Perek a précisé que le 3ème point était très important car la plupart des démarches administratives se faisait désormais par internet et qu'il était donc nécessaire que chacun ait un accès internet et puisse être aidé dans lesdites démarches le cas échéant. Monsieur le Maire a ajouté qu'une réorganisation de la cyberbase était à l'étude dans l'objectif d'apporter davantage de services aux Aulnésiens. Des créneaux de démonstration du portail familles seront également mis en place. Il s'agit d'une délibération très importante pour l'avenir d'Aulnoy.

### **Action Jeunesse**

#### **5.1.) Centre de Loisirs de Juillet 2019 - Ouverture et organisation**

Suivant l'avis du 19 février 2019 de la commission Jeunesse, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a proposé :

- **de fixer les dates de fonctionnement du centre de loisirs 2019 du 8 au 26 juillet**
  - **du samedi 6 pour les moyens et les grands au vendredi 26 juillet**
  - **du lundi 8 pour les petits au vendredi 26 juillet**
- soit 15 jours effectifs de fonctionnement**

Ce centre s'organisera autour de plusieurs sites et principalement :

- A Aulnoy : à l'école maternelle Georges Brassens et au collège madame d'Epinay (sous réserve de la signature de la convention présentée au point suivant pour l'école Brassens et de la signature de la convention présentée lors de la prochaine réunion du conseil municipal pour le collège madame d'Epinay)
- A Locquignol : utilisation de la base de loisirs d'Hachette pendant toute la durée d'ouverture du centre.
- En camping au bord de mer, à Malo.
- A Saint-Laurent Blangy

- **de reconduire dans les mêmes termes le règlement intérieur** afférent au fonctionnement du centre, disponible pour consultation au service jeunesse aux heures normales d'ouverture.

#### **5.2.) Centre de Loisirs de Juillet 2019 - Convention d'utilisation de l'école maternelle Georges Brassens hors temps scolaire**

A l'instar des années précédentes, le centre de loisirs pour les petits se déroulera à l'école maternelle Georges Brassens.

En conséquence, suivant l'avis favorable en date du 19 février 2019 de la commission Jeunesse, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation des locaux hors temps scolaire avec madame la directrice fixant les modalités d'occupation par les enfants de 3 à 5 ans.

### **5.3.) Centre de Loisirs de Juillet 2019 -Bénévolat et financement des formations BAFA**

Au titre du centre de loisirs de juillet 2019, au cours de sa réunion du 19 février 2019, la commission Jeunesse a défini les critères de participation de bénévoles ainsi que les modalités de financement des formations BAFA et BAFD. Au cours de sa réunion du même jour, la commission des Finances a émis un avis favorable aux conditions financières de participation de la commune.

#### Bénévolat :

- 3 bénévoles maximum habitant la commune, âgés de 17 ans entre le dernier stage de formation des vacances de printemps et la fin de l'année 2019
- L'ordre d'arrivée de la candidature sera pris en compte dans la sélection
- Le contenu et les éléments avancés dans la lettre de motivation seront pris en compte dans la sélection
- L'aide au paiement de la formation consiste en un remboursement au cours de la première année en tant que salarié du centre de loisirs de 50% du stage de base.

#### Financement des formations BAFA :

Les participations aux stages (base ou approfondissement) seront remboursées aux jeunes comme les années précédentes, à l'issue de leur deuxième année d'engagement salarié pour le centre de loisirs.

La participation qui s'élève à 91,50 € par an et par type de stage est égale à 366 € maximum pour l'ensemble de la formation. Ainsi pour prétendre au versement des 4 remboursements (91.50 € x 4), le jeune devra travailler 4 années au moins au service du centre de loisirs.

#### Financement des formations BAFD :

Les participations aux stages (base ou approfondissement) seront remboursées aux jeunes comme les années précédentes, à l'issue de leur deuxième année d'engagement salarié pour le centre de loisirs.

La participation qui s'élève à 122 € par an et par type de stage est égale à 488 € maximum pour l'ensemble de la formation. Ainsi pour prétendre au versement des 4 remboursements (122 € x 4), le jeune devra travailler 4 années au moins au service du centre de loisirs.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité a décidé d'adopter les propositions de la commission jeunesse. Monsieur le Maire a ajouté qu'il s'agissait d'une excellente initiative de la commune. En cas d'engagement durant 4 ans, le jeune aura sa formation de BAFA de base financée.

Monsieur Julien Dusart a ajouté que pour les jeunes ne pouvant financer cette formation de base, il existait, selon critères sociaux, une prise en charge financière du CCAS.

### **6) Convention de partenariat pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive à l'école primaire**

L'éducation physique et sportive développe l'accès à un riche champ de pratiques, à forte implication culturelle et sociale, importantes dans le développement de la vie personnelle et collective de l'individu. Tout au long de la scolarité, l'éducation physique et sportive a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble. Un partenariat existe entre la Ville et l'Education Nationale dans le cadre de l'apprentissage de l'éducation physique et sportive à l'école.

En effet, la Ville met depuis de nombreuses années à disposition des écoles élémentaires un intervenant extérieur agréé par les services de l'Education Nationale : une éducatrice des activités physiques et sportives. Jusqu'alors chaque année, il était nécessaire de solliciter le renouvellement de l'agrément de cette mise à disposition auprès de la circonscription.

Depuis cette nouvelle année scolaire, le rectorat exige l'établissement d'une convention qui fixe les modalités de la mise à disposition de cet intervenant extérieur dont les activités doivent s'inscrire dans les projets d'école. Lors de sa réunion du 4 février 2019, la commission Education a émis un avis favorable à la dite convention.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

### **7) Bike and Run 2019 - Convention de partenariat avec l'association Flash**

L'association Flash et la Ville souhaitent organiser de nouveau cette année un bike and run le 13 octobre 2019, une course mêlant running et vélo.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association "Flash" visant à confier à celle-ci une partie de la préparation technique et administrative de la course,

- de désigner au sein du comité de pilotage chargé de la préparation de l'organisation de cette course les membres titulaires, certains membres suppléants de la Commission de la Politique Sportive ainsi que monsieur Ludwig Lotteau qui a une part active au sein de l'organisation.

#### **Membres titulaires :**

Monsieur José Martinez

Monsieur Patrick Henrard

Monsieur Jean-Claude Soyez

Monsieur Gérard Renard

Madame Frédérique Fontaine

Monsieur Emmanuel Petelot

Madame Elizabeth Coestier

#### **Membres suppléants :**

Monsieur André Gosteau

Monsieur Jean-Pierre Florent

et monsieur Ludwig Lotteau.

### **CONVENTIONS DE MISE A DIPOSITION**

#### **8.1.) Ecole élémentaire Emile Zola - Convention d'occupation de la cyberbase**

De nouveau, pour cette année scolaire, madame Virginie Rizzo, directrice de l'école élémentaire Emile Zola nous a sollicités pour la mise à disposition de la cyberbase en faveur de certaines classes de son école sur plusieurs créneaux horaires.

Cette utilisation permet aux élèves de se familiariser avec les nouvelles technologies mais également de s'entraîner sur le site calcul@tice mis en place par la direction des services départementaux de l'Education Nationale.

Il s'agit d'un site d'entraînement au calcul mental qui offre aux enseignants des activités à mener en ligne, en renforcement des apprentissages travaillés dans les classes.

Les jours de mise à disposition sont les suivants :

- un mardi sur deux en semaine impaire : de 10 h 15 à 11 h 15
- le dernier jeudi du mois : de 9 h à 10 h
- le premier vendredi du mois de 9 h à 10 h
- le second vendredi du mois de 8 h 30 à 10 h 30

Considérant la volonté municipale de favoriser l'apprentissage des élèves ainsi que l'accès du plus grand nombre aux nouvelles technologies, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour l'année scolaire 2018/2019 fixant les modalités de cette mise à disposition.

### **8.2.) de la salle des Nymphéas et de la salle Coppélia avec l'association Colophane**

Par délibération du 11 avril 2018, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la Présidente de l'association "Colophane" une convention fixant les modalités d'occupation :

- **de l'espace culturel les Nymphéas** pour la création et/ou les répétitions des spectacles de l'école municipale de danse aux jours et heures indiqués dans la convention
- **de la salle de danse Coppélia** pour préparer les élèves de l'école municipale à des concours et stages en dehors des heures de cours.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention dans les mêmes termes et valable pour toute l'année 2019.

### **8.3.) de la salle des Nymphéas avec l'association En Coulisses**

Par délibération du 11 avril 2018, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la Présidente de l'association "En Coulisses" une convention fixant les modalités d'utilisation de l'espace culturel les Nymphéas.

Cette mise à disposition sert à l'accompagnement des élèves de l'école municipale de danse pour les répétitions et la tenue des spectacles.

Cette convention étant valable pour toute l'année 2018, il y a lieu de la renouveler pour 2019 dans les mêmes termes.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

### **9) Office Municipal des Seniors Programmation 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité a décidé :

- d'adopter la programmation des sorties pour l'année 2019 de l'Office municipal des seniors

- à l'instar de l'an dernier, de limiter le nombre d'inscrits à 125 c'est-à-dire la capacité de deux autocars. A cet effet, les inscriptions seront prises dans la limite de 125 personnes.

Au delà les inscriptions seront sur liste d'attente et validées en cas de désistement.

### **Programmation des sorties 2019**

#### **Jeudi 11 avril : Paillancourt "Le Canotier"**

Inscriptions du mardi 2 avril à 14 h au jeudi 4 avril

#### **Jeudi 09 mai : Neuville "La Nouvelle Guinguette"**

Inscriptions du mardi 30 avril à 14 h *et jeudi 2 mai*

#### **Jeudi 13 juin : Avesnes-les-Aubert "La Charmille"**

Inscriptions du mardi 4 juin à 14 h au jeudi 6 juin

#### **Jeudi 12 septembre : Gommegnies "Au pied de mon arbre"**

Inscriptions du mardi 3 septembre à 14 h au jeudi 5 septembre

#### **Jeudi 10 octobre : Paillancourt "Le Canotier"**

Inscriptions du mardi 1er octobre à 14 h au jeudi 03 octobre

#### **Jeudi 14 novembre : Neuville "La Nouvelle Guinguette"**

Inscriptions du mardi 5 novembre à 14 h au jeudi 7 novembre

#### **Jeudi 12 décembre : Mortagne "L'Escarpolette"**

Inscriptions du mardi 3 décembre à 14 h au jeudi 5 décembre

Monsieur le Maire a ajouté qu'il s'agissait là d'une prestation très importante de la municipalité en faveur des seniors.

## **10) Groupe scolaire Jules Ferry - salle des associations Proposition de dénomination**

Le groupe scolaire Jules Ferry possède désormais une salle de 100 m<sup>2</sup> qui sera principalement utilisée par les associations locales.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité a décidé de dénommer cette salle "Paul Lelong".

Cette proposition de dénomination revêt tout son sens car monsieur Paul Lelong, adjoint au maire de 1965 à 2001 a également été directeur du groupe scolaire Jules Ferry de 1970 à 1991 et directeur du centre de loisirs de juillet de 1963 à 2000 qui s'est déroulé en grande partie au sein du groupe scolaire Jules Ferry.

A ce moment de la réunion Monsieur le Maire a sollicité du conseil municipal l'autorisation d'ajouter deux points supplémentaires, autorisation qu'il a obtenue du conseil municipal unanime.

## **11) Renouvellement de l'agrément relatif au dispositif du service civique**

Par délibération du 4 juin 2015, le conseil municipal a décidé la mise en place du dispositif du service civique.

### ***Rappel :***

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Il s'inscrit dans le Code du service national et non pas dans le Code du travail.

Un agrément est délivré à l'organisme d'accueil **pour 3 ans** au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donne lieu à une indemnité d'un montant de **472,97 €** versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport peuvent être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de **107,58\* euros par mois**.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

*\* Montant prévu par l'article R121-5 du code du service national (7.43% de l'indice brut 244).*

Le dispositif a été décidé par délibération du 4 juin 2015 et mis en place le 8 mars 2016 par délivrance de l'agrément. Ce dernier arrive à terme le 7 mars 2019.

La commission de la Cohésion Sociale lors de sa réunion du 25 janvier 2019 a proposé de le renouveler.

En conséquence,

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Vu l'avis favorable de la commission de la Cohésion Sociale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité a décidé :

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement de l'agrément relatif au dispositif du service civique auprès de la Direction Départementale Interministérielle chargée de la cohésion sociale.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de **107,58 €** par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

## **12° Motion du Conseil Municipal d'Aulnoy-lez-Valenciennes - Soutien aux salariés de l'aciérie Ascoval**

L'aciérie Ascoval est créée en 1975 sous l'impulsion de Vallourec. En janvier 2017, l'aciérie laisse l'industriel Asco Industrie devenir actionnaire majoritaire d'Asoval avec 60 % du capital, contre 40 % pour Vallourec. Cependant en novembre de la même année, Asco Industrie, rebaptisé entre temps Ascometal, est placé en redressement judiciaire suite à une baisse d'activité dans les secteurs du pétrole et du gaz. Son repreneur suisse, Schmolz-Bickenbach, annonce la reprise des sites de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), Les Dunes (Nord) et Hagondange (Moselle), mais pas celui de Saint-Saulve.

Les 281 salariés d'Ascoval voient leur usine placée en redressement judiciaire en janvier 2018, alors même qu'un plan d'investissement de 100 millions d'euros sur 10 ans vient de s'achever. La menace d'une fermeture pèse sur une des aciéries les plus modernes d'Europe, et qui ne cesse de gagner en compétitivité. Le paradoxe est immense, la dictature des marchés financiers violente et impitoyable.

Dans l'urgence en février 2018, Vallourec, Schmolz-Bickenbach et l'Etat trouvent un accord pour maintenir l'activité de l'aciérie pendant 1 an, le temps pour la direction de trouver un repreneur. Les syndicats, la direction, et les élus locaux du Valenciennois et de la Région pensent alors pouvoir compter sur un soutien de l'Etat pour sauver l'aciérie, mais ce dernier affirme en septembre qu'aucun des projets avancés n'apparaît suffisamment solide. Face à cet Etat passif qui semble vouloir laisser mourir l'aciérie, toutes les forces politiques et syndicales se sont mobilisées en faveur du plan de reprise proposé par Altifort. Ce premier plan de reprise nécessite une participation de Vallourec en termes de commandes et de travaux de réhabilitation des halles de l'usine. Sous la pression, l'Etat décide finalement de soutenir le plan d'Altifort et s'engage à peser de tout son poids d'actionnaire de Vallourec pour que ce dernier accepte de participer à la reprise. L'Etat échoue, Vallourec refuse de soutenir le projet Altifort et oublie bien vite qu'il doit sa survie en France grâce à plusieurs millions d'euros d'argent public, perçu via le CICE !

Cette fin de non-recevoir de Vallourec a tout d'un coup de poignard dans le dos : le créateur de l'aciérie apparaît désormais comme son bourreau ! La grève est déclarée, l'accès aux usines bloqué, les productions à l'arrêt, le brasier de la colère allumé.

En parallèle, le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg accorde de nouveaux délais pour qu'Altifort, accompagné des collectivités locales et l'Etat, consolide son nouveau plan de financement et remplisse le carnet de commande. En décembre, après analyse d'un cabinet d'expert mandaté par le Ministère de l'Economie, le plan Altifort est qualifié de « solide » par le Ministre. Le 19 décembre, le tribunal de Strasbourg valide la reprise d'Ascoval par Altifort avec un plan de financement de 152 M€, dont 35 M€ par Altifort et 25 M€ de l'Etat, 12 M€ de la Région et 10 M€ de Valenciennes Métropole sous la forme de prêts. Les salariés, la direction et les élus locaux, après plusieurs mois de mobilisation, se satisfont de ce dénouement souhaité, poussé et in fine obtenu. Le combat mené par les corps intermédiaires et toutes les forces vives locales a abouti sur une victoire exemplaire !

Le jeudi 21 février 2019, alors qu'Altifort était perçu jusque-là comme le sauveur d'Ascoval, le groupe industriel, incapable de réunir les 35 M€ qu'il avait promis, souhaite maintenant retirer son offre de reprise.

Par cette annonce, Altifort trahit toute la confiance et des longs mois passés par les salariés, les syndicats, les élus locaux et l'Etat à soutenir son plan de reprise. Il porte un coup d'une extrême violence aux 281 salariés de l'aciérie, aux sous-traitants, aux commerces de proximité, aux Valenciennois.

Treize mois après son placement en redressement judiciaire, seulement deux mois après l'annonce de la reprise espérée de l'aciérie, Ascoval est de nouveau, plus que jamais, menacée de fermeture.

Ce mercredi 27 février 2019, la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg a accordé un nouveau délai d'un mois à l'aciérie Ascoval pour trouver un repreneur et tenter de sauver les 281 emplois menacés.

Devant cette situation d'une très grande gravité, le conseil municipal d'Aulnoy-lez-Valenciennes, à l'unanimité :

- Apporte son soutien, plein et entier, aux salariés d'Ascoval, qui se sentent totalement trahis.
- Dénonce, avec force, le comportement inacceptable, hypocrite et indécent du groupe Altifort, qui n'a pas été en mesure de réunir les financements (10 millions d'euros en fonds propres et 25 millions de financements obligataires), malgré les effets d'annonce.
- Et attend de l'Etat un investissement, sincère et total, en lien avec les partenaires sociaux, dans une logique de recherche de repreneur fiable et crédible.

### **13) Informations au conseil municipal**

Monsieur le Maire a apporté au conseil municipal les informations suivantes :

#### **Cyberbase**

La cyberbase est actuellement fermée depuis la mi-décembre en raison de l'arrêt de travail prolongé de l'animateur recruté en qualité de PEC (parcours emploi compétence) le 15 juin 2018.

A ce jour, nous n'avons aucune certitude quant à son retour.

C'est notamment regrettable pour les ateliers seniors qui fonctionnent habituellement très bien, les seniors étant très demandeurs. Ils sont actuellement pénalisés.

Nous sommes donc à la recherche d'un autre animateur répondant aux prescriptions des contrats PEC en espérant le trouver bientôt afin de rouvrir la structure le plus rapidement possible. Des RDV avec des candidats potentiels sont en cours.

Parallèlement, comme indiqué dans le compte rendu de la dernière réunion de la commission communication, nous réfléchissons actuellement à développer la cyberbase pour en faire un outil davantage ancré dans le 21ème siècle par la mise en place d'espaces de travail, de nouveaux ateliers et services à la population.

## Fibre optique

La dernière réunion qui s'est tenue à Valenciennes Métropole consacrée au déploiement de la fibre montre une avancée de l'éligibilité sur le Nouvel Aulnoy.

Dans le Vieil Aulnoy : 887 logements sont éligibles (sur 1500 logements). Stabilité par rapport à septembre 2018.

Dans le Nouvel Aulnoy : 833 logements éligibles (sur 1919) --> + 272 par rapport à septembre 2018.

50 % des foyers aulnésiens sont désormais éligibles à la fibre contre 41 % en septembre 2018.

L'opérateur Orange a pris l'initiative de s'engager auprès de l'Etat au sujet de l'échéance suivante : sous peine de se voir infliger des pénalités de retard de 3 à 5 % de son chiffre d'affaires, en fin d'année 2020 100 % des foyers des 35 communes devront être éligibles à la fibre, hors cas très complexes.

## Périmètre éco-quartier

Par délibération en date du 24 mars 2017 le conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire le projet d'éco-quartier "les Hauts d'Aulnoy". Les études d'urbanisme menées durant l'année 2018 ont permis de préciser le programme attendu et de proposer d'arrêter de nouveaux périmètres de ce projet.

Par délibération du 7 février 2019, le conseil communautaire a décidé de porter à 15 hectares le périmètre du projet de zone d'aménagement concertée (ZAC) par rapport au périmètre d'intérêt communautaire arrêté en mars 2017 de l'ordre de 5,5 hectares et ce dans l'objectif :

- d'éviter une spéculation foncière des grandes parcelles situées à proximité directe du projet d'aménagement en cas de mutation ainsi que la réalisation de programmes immobiliers qui bénéficieraient directement des aménagements réalisés par Valenciennes Métropole dans le cadre de ce projet, sans y contribuer.

- de requalifier les voiries anciennes au droit des croisements avec les voiries nouvelles pour éviter les ruptures de gabarit et de traitement

- de permettre la création de logements neufs en cœur d'îlot mais aussi la réhabilitation de logements situés sur la périphérie permettant de créer des ouvertures, des accroches et des continuités entre les habitats historiques et les nouveaux logements, ce dans l'objectif d'éviter les ruptures de gabarits et le confinement du nouveau quartier.

- de créer dans le cadre de ce projet des liaisons douces avec le bourg existant dans un souci de préservation des activités économiques existantes sur la place Roger Salengro.

A ce titre, certaines parcelles comprises dans ce périmètre seront maintenues en l'état et ne feront pas l'objet d'une acquisition par Valenciennes Métropole. Cela concerne l'emprise du cimetière et de son extension, la parcelle destinée à un futur équipement public municipal ainsi que des propriétés privées.

Compte-tenu de ces éléments, à l'intérieur de ce périmètre de ZAC, un périmètre opérationnel plus restreint de l'ordre de 8 hectares est déterminé. Il est susceptible d'évoluer au gré des opportunités foncières qui se présenteraient.

Dans ce cadre le programme des espaces publics concernera la création et la requalification des espaces publics situés au droit des nouvelles connexions. La rue du pont d'Aulnoy sera quant à elle requalifiée et ce, dans l'objectif de réduire les phénomènes importants de ruissellement des eaux pluviales par temps de pluie.

En effet cette rue recueille en raison de sa situation, son profil et sa pente une quantité d'eau importante. Et ces phénomènes vont être amplifiés par la création d'une voirie perpendiculaire.

Le bilan de cette opération d'aménagement est inchangé.

Enfin, la date de la prochaine réunion publique sur l'éco-quartier est fixée au jeudi 25 avril à 18 h 30 , salle de l'Union.

Madame Corinne Anasse, adjointe à la culture a clos la séance en invitant les élus et le public à la médiathèque le vendredi 2 mars pour la conférence d'Emily Tibatts sur "*les tueurs en série - acte II*" et au vernissage de l'exposition de photos de Martine Leroux "*la journée de la femme*" le mardi 5 mars.

Le secrétaire,

